

Modalités du concours d'entrée

Le Concours d'entrée en premier cycle de l'École du Louvre est l'unique porte d'entrée pour l'accès en première année de premier cycle. Il a comme objectif d'évaluer si les candidats ont les aptitudes et les compétences nécessaires pour entreprendre et poursuivre avec les meilleures chances de succès les études de premier cycle de l'École du Louvre (trois années d'études).

Le concours d'entrée tient compte de deux nouveaux paramètres :

- Le calendrier de Parcoursup ;
- L'École souhaite sélectionner des candidats préparés à sa spécificité pédagogique.

Quelle est la pédagogie spécifique de l'École du Louvre en premier cycle ?

Deux éléments fondamentaux et originaux la constituent : son programme et sa méthode.

Alors que les universités françaises favorisent désormais la pluridisciplinarité pendant les premières années des études, en facilitant les passerelles entre une discipline et une autre, l'École du Louvre a choisi de concentrer son programme sur l'histoire de l'art et l'archéologie, ancrées sur les témoignages matériels des civilisations.

Fondée sur l'apprentissage du regard et de la relation directe avec l'œuvre d'art, appréhendée dans son histoire mais aussi dans sa matérialité, la pédagogie de l'École sollicite activement la mémoire (visuelle et textuelle), tout comme la réflexion (comparative, contextuelle).

Le premier cycle combine de manière originale deux modules : le premier fournit un socle de connaissances complet d'histoire générale de l'art, le second propose un choix de spécialité, parmi la trentaine que propose l'École. Le tronc commun aborde successivement, pendant trois ans, et sous une forme condensée, toutes les périodes et tous les continents par le biais de leurs productions artistiques et de leurs civilisations. S'y ajoutent une approche des techniques de création, de l'histoire des collections et de l'iconographie, un enseignement de langues vivantes et éventuellement de cours optionnels. En troisième année, quelques cours sont dispensés en langues étrangères.

Assimiler ce socle de connaissances requiert :

- une curiosité et un goût prononcés pour l'art, les musées, le patrimoine, la lecture...,
- une force de travail importante,
- des acquis préalables assurant une bonne capacité à se situer dans l'espace et le temps,
- une très bonne maîtrise de l'écrit,
- une autonomie et une maturité suffisantes.

L'évaluation repose principalement sur la restitution raisonnée de connaissances à l'écrit. Car, pour des raisons de structure et d'organisation de l'enseignement à l'École, majoritairement confié à des conservateurs et professionnels de musées et du patrimoine, la part de contrôle continu et d'évaluation orale est limitée. Les examens sont donc majoritairement positionnés en contrôle terminal et consistent en épreuves écrites : dissertations ou commentaires d'œuvres, dont la méthode s'éprouve au cours de l'enseignement devant l'œuvre ou en salles de cours à l'École et de séances de tutorat, proposées sur la base du volontariat en première année.

Première étape du concours : une pré-sélection effectuée dans Parcoursup

Le dispositif Parcoursup est l'unique voie d'accès à l'inscription au concours que vous soyez futurs bacheliers, déjà étudiants, ou diplômés de l'enseignement secondaire ou supérieur.

- Frais de dossier : 65 euros (boursiers exonérés)

Une première sélection des candidats est opérée à partir de l'ensemble du parcours académique.

Les candidats pré-sélectionnés sont convoqués pour la deuxième étape du concours.

Les candidats qui ont suivi en Terminale la spécialité ou l'option facultative « Histoire des arts » sont dispensés de pré-sélection et directement convoqués à la deuxième étape.

Deuxième étape du concours : une épreuve écrite composée de trois exercices

Une série de questions permettant d'évaluer la capacité des candidats à se situer dans l'espace (lecture de cartes, plans, etc.) et dans le temps (maîtrise de repères chronologiques, usage d'une chronologie).

Le programme du tronc commun de première année de premier cycle portant sur les périodes anciennes, les civilisations et les sites archéologiques des Antiquités orientales, égyptiennes, grecques, romaines ainsi qu'indiennes et chinoises, il est indispensable que les élèves puissent asseoir leurs futures acquisitions de connaissances sur de solides structures spatio-temporelles.

Durée de l'épreuve : environ 20 mn. 20 points.

Un exercice de description d'une œuvre d'art

Cette épreuve permet d'évaluer les capacités d'observation et d'attention portée à une œuvre (reprographiée en couleurs) soumise aux candidats, ainsi que leur aptitude à structurer une description, en conjuguant acuité du regard, précision du vocabulaire et maîtrise de l'expression écrite.

Durée de l'épreuve : environ 40 mn. 20 points.

Une composition d'histoire de l'art

Cette composition écrite fait appel à la culture scolaire et personnelle du candidat, mais rend également compte de la préparation de l'épreuve accomplie pendant l'année scolaire en cours. Ainsi le sujet qui doit être traité permet de faire appel à certaines des œuvres mises annuellement au programme (au minimum quatre), de les associer – éventuellement avec d'autres – dans un propos clair et organisé. L'épreuve permet aussi d'apprécier la correction de la langue et les qualités d'expression écrite du candidat.

Durée de l'épreuve : environ 2h00. 40 points.

Une liste limitative d'œuvres (entre 25 et 40 au maximum) est fournie au début de l'année scolaire aux candidats sur le site internet de l'École du Louvre. Les œuvres inscrites sur cette liste – sites patrimoniaux, monuments historiques, objets et œuvres conservés dans les collections publiques, en France et à l'étranger – constituent un programme annuel qui doit avoir fait l'objet d'un travail préalable par les candidats.

Les œuvres au programme sont facilement accessibles sur les sites internet des institutions qui ont la charge de leur conservation et de leur valorisation. Il est recommandé aux candidats de consulter en priorité les ressources documentaires disponibles en ligne sur ces sites institutionnels. Une bibliographie très sommaire, composée d'un ou deux ouvrages d'histoire générale de l'art, peut être proposée en complément.

Conseils pour la préparation du concours d'entrée à l'École du Louvre

Se préparer suppose une solide motivation et un engagement personnel. Il n'est pas nécessaire de suivre des cours ou une préparation collective.

Le premier exercice repose sur la maîtrise générale d'un cadre chronologique et topographique (histoire humaine et géographie physique). Les connaissances acquises au cours de l'enseignement secondaire le fournissent. Il est bon d'en faire une révision large, des grandes périodes de la préhistoire à nos jours (dates-clés), de la géographie physique et historique de la France aux grands équilibres planétaires.

Le deuxième exercice est une description d'œuvre d'art. Il n'y a pas de méthode toute faite pour traduire en mots ce que l'on voit. Trois critères sont cependant fondamentaux : la capacité à aiguïser son regard, la précision du vocabulaire, la structuration et la qualité du texte produit. Cette épreuve n'appelle pas de connaissances particulières en histoire de l'art.

Le troisième exercice est une composition d'histoire de l'art, traitant un sujet assez général portant sur une longue période chronologique et couvrant une aire géographique étendue. Elle se fonde sur le travail fourni par le candidat à partir des œuvres du programme établi par l'École du Louvre.

Elle doit permettre d'apprécier l'aisance des candidats dans l'usage de la langue écrite, du point de vue de la maîtrise de la forme (orthographe, grammaire, syntaxe, élégance du style) comme dans la conduite d'un raisonnement argumenté et illustré. Il est impératif de structurer cette composition par la présence d'une introduction, présentant le sujet, ses enjeux, et annonçant le plan choisi. Le développement sera ensuite organisé en quelques parties, articulées entre elles, dont les idées-clés seront étayées par des exemples référencés (titre [toujours souligné], date, lieu de conservation / localisation). Le devoir se terminera par une conclusion récapitulant les grandes lignes de l'argumentation.

La spécificité d'une composition d'histoire de l'art est d'être une démonstration qui prend appui sur des exemples concrets se référant à des œuvres précisément nommées et identifiées. On veillera à ne pas accumuler l'évocation d'exemples, mais à les introduire judicieusement au fil du développement, en en justifiant le choix. Les candidats devront puiser ces exemples dans la liste limitative d'œuvres au programme (quatre œuvres au minimum) mais aussi valoriser leur culture visuelle.

Conditions d'inscription au concours

■ Être titulaire du baccalauréat français ou de l'un des titres admis en dispense dont la liste est fixée par arrêté du 25 août 1969 modifié.

■ Ou être titulaire d'un diplôme étranger permettant l'accès à l'enseignement supérieur français. Prévoir la traduction en français certifiée exacte par une autorité qualifiée (traducteur assermenté).

■ Être susceptible de répondre aux conditions de diplôme précitées durant l'année civile au cours de laquelle le concours est organisé.

Déroulement du concours

Les candidats pré-sélectionnés pour le concours recevront une convocation par courriel. Le concours aura lieu en région parisienne, à la Maison des examens, à Arcueil (94), le **20 avril 2024**.

Des centres d'examens sont susceptibles d'être ouverts dans les DOM en fonction du nombre de candidats.

Renseignements : concours@ecoledulouvre.fr

Les résultats seront transmis par Parcoursup.

Informations

■ Sur place :

Pôle pédagogique.

Palais du Louvre. Porte Jaujard. Place du Carrousel, 75001 Paris

Du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, sauf mercredi et jeudi matins.

■ Par correspondance :

Ecole du Louvre. Palais du Louvre.

Service de la scolarité (concours)

Porte Jaujard. Place du Carrousel, 75038 Paris cedex 01

■ Par courriel : concours@ecoledulouvre.fr

■ Sur le site internet : www.ecoledulouvre.fr

Journée portes ouvertes : 3 février 2024.